

Décision Générale colonial

Décision n° 439 du 2 mai 1939.

n° 439

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 2 mai 1939
Numéro JO n° 510 du 31/05/1939	Date du numéro 31 mai 1939

TEXTE INTÉGRAL

il est attribué au sergent infirmier hors cadres Ménard (Henri). une indemnité de permanence pour les dimanches et jours fériés de 600 francs l'an. La présente décision aura son effet pour compter du 19 mars 1939, date de son débarquement à la colonie.